



Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

2017 DAE 297 Budget Participatif 2016 : Mise en œuvre du projet « Plus de commerces dans les quartiers populaires » - Subvention (524.000 euros) et convention avec Paris Habitat - OPH.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les Parisiens ont largement plébiscité le projet du budget participatif 2016 intitulé « Plus de commerces dans les quartiers populaires ». Le projet, doté d'une enveloppe de 2,5 millions d'euros, vise à installer des commerces et des activités en pied d'immeubles dans les quartiers populaires, pour répondre aux besoins des habitants tout en participant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité économique.

C'est pourquoi il apparaît important d'agir sur le parc de locaux commerciaux, via l'accompagnement financier des bailleurs sociaux dans la rénovation, la restructuration et la mise en accessibilité de leurs locaux dégradés situés en pied d'immeubles.

Le vote des Parisiens s'inscrit en cohérence avec la politique Paris'Commerce de la Ville de Paris, qui vise à agir conjointement sur les parcs de locaux privés et publics avec le contrat de revitalisation artisanale et commerciale signé avec la SEMAEST, et la toute récente création du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Paris Commerces, structure inter-bailleurs qui vise à coordonner l'action des bailleurs sur la mise en commerce des rez-de-chaussée.

Le projet « + de commerces dans les quartiers populaires » est mené conjointement avec le projet « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ! » visant à améliorer les conditions d'accueil et d'activité du tissu associatif en pied d'immeuble. L'ambition globale est l'émergence de pôles dynamiques maillant le territoire grâce à cette double action sur les pieds d'immeubles.

L'intervention auprès des bailleurs est également complémentaire du projet « Coup de Pouce Commerce » doté de 200.000 euros et qui vise à primer directement des commerçants ayant des projets d'investissement dans les quartiers populaires.

À ce jour, plusieurs projets de rénovation sont en cours de définition, de montage et d'arbitrage.

Ces projets présentent les caractéristiques suivantes :

- un bâti dégradé,
- des locaux commerciaux vacants nécessitant des aménagements afin de les commercialiser.

Par ailleurs, ces locaux s'inscrivent soit :

- dans des sites multi-bailleurs,

- dans des secteurs, ayant fait l'objet d'aménagement urbain ou de programme de requalification commerciale et dans lesquels les commerces sont restés vacants.

Afin de sélectionner les sites prioritaires d'intervention dans les quartiers populaires, un travail collectif a été engagé dans un cadre partenarial. Les participants aux travaux sont les Mairies d'arrondissements, les bailleurs concernés, les conseils citoyens, et le GIE Paris Commerce avec les directions de la Ville (Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires).

D'ores et déjà, la Ville de Paris a travaillé avec Paris Habitat – OPH afin de proposer quatre sites de projet répondant aux caractéristiques décrites ci-dessus dans les 14e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

- Le projet Porte de Vanves (14^e), en complément des investissements standard déjà réalisés dans une première tranche de travaux, concerne la rénovation des vitrines ainsi que la mise en accessibilité de 9 locaux. La subvention globale pour le Budget Participatif de Paris s'élève pour ce projet à 150 000 €. Il s'agit d'un site inter-bailleurs, qui pourrait être également suivi d'une intervention sur des locaux du parc RIVP dans le secteur.
- Le projet Charles Hermite (Porte d'Aubervilliers, 18^e) permettra de compléter le projet de rénovation déjà engagé sur 5 locaux, en proposant des travaux complémentaires avec un niveau de livraison « sur-standard » favorisant la commercialité des locaux, et l'intégration de 5 nouveaux locaux à l'opération. La subvention globale pour le Budget Participatif de Paris s'élève pour ce projet à 150 000 €.
- Le projet Porte Brunet – Sérurier (19^e), site inter-bailleurs, a pour objet une intervention sur les vitrines et l'intérieur de 5 boutiques les plus obsolètes afin de renforcer la polarité en déclin du secteur. La subvention globale pour le Budget Participatif de Paris s'élève à 200 000 €.
- Enfin, le projet Henri Matisse (20e) consiste en l'aménagement d'un local brut de béton permettant l'ouverture d'un nouveau magasin dans un contexte commercial peu attractif. Il jouxte un autre local destiné à l'accueil d'une association, le Garage Numérique. La subvention globale pour le Budget Participatif de Paris pour ce projet s'élève à 24 000 €.

Pour chacun de ces sites, les étapes de travail suivantes sont systématiquement mise en œuvre :

- Identification des besoins en termes de requalification des rez-de-chaussée commerçants avec les mairies d'arrondissement, en lien avec les bailleurs sociaux et les directions de la Ville.
- Visites sur sites avec les partenaires du projet et la SEMAEST lorsque le projet se situe dans un des périmètres du Contrat de Revitalisation Artisanale et Commerciale. Ce travail *in situ* permet l'établissement d'un diagnostic partagé : locaux prioritaires, nature des travaux à opérer, première idée du chiffrage...
- Présentation et réalisation d'un programme de travaux détaillé par le bailleur.
- Commercialisation des locaux par le GIE Paris Commerce en lien avec les partenaires concernés de la Ville de Paris en tenant compte d'un diagnostic des besoins et des priorités de commercialisation réalisé avec les acteurs du terrain (conseils de quartier et conseils citoyen, commerçants, habitants du quartier). Cette étape de commercialisation devra permettre l'implantation de nouveaux commerces et services de proximité à destination des Parisiens, mais aussi d'une offre innovante, dans une logique impérative d'ouverture sur le quartier.

Un descriptif plus détaillé des projets de réhabilitation est présent dans la convention jointe en annexe.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'attribuer au titre des exercices budgétaires 2017 et suivants, une subvention d'investissement de 524.000 euros à Paris Habitat – OPH et de m'autoriser à signer la convention annuelle qui fixe les modalités d'attribution de cette subvention.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris